

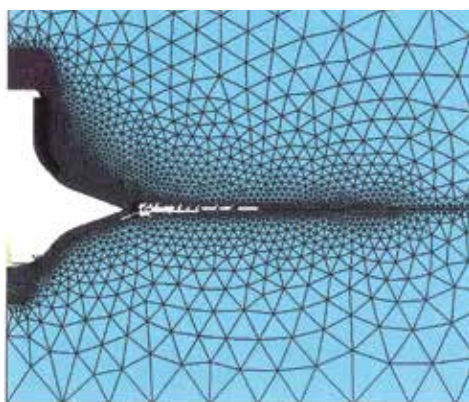
Le Recépage

Risque de sinistres sous-estimés

RAPPEL D'UN FAIT SOUVENT MÉCONNU, DONT L'IMPORTANCE EST TROP SOUS-ESTIMÉE.

LA SINISTRALITÉ DUE À LA MÉCONNAISSANCE DES ENJEUX DU RECÉPAGE DES FONDATIONS PROFONDES PARTICIPE À L'ENVOLEE DES PRIMES D'ASSURANCES DES GARANTIES DÉCENNALES.

Lors du coulage du béton des fondations profondes, une partie plus ou moins variable de celui-ci se mélange avec les boues et autres composants géologiques rencontrés lors du forage.



Propagation Horizontale de la fissure

Ce premier béton, impropre à la construction, remonte à la surface au fur et à mesure du remplissage de la colonne. Il devra impérativement être éliminé ultérieurement, sur une hauteur variable allant de 50 cm à minima à plusieurs mètres dans certains cas. Cette tâche s'appelle le RECÉPAGE.

Selon les règles de l'art, ce travail délicat ne doit pas altérer les armatures, ni générer des microfissures en tête de pieux et encore moins créer des ruptures de la colonne de béton ou des décollements des attentes. Sont à proscrire : l'utilisation de brise-roches, ou de coups « violents » horizontaux sur la tête des pieux pour tenter de les décapiter... Aucune action ne doit intervenir avant le 5^e jour de la prise du béton.

L'importance qualitative de ce travail, long, fastidieux, pénible, bruyant et non

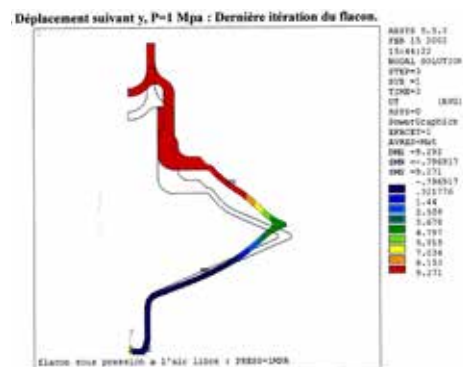
valorisé, est souvent sous-estimé, parfois même « oublié », considéré comme étant « la patate chaude » qu'il convient : soit de transmettre au corps d'état suivant, soit de le réaliser à minima et le plus rapidement possible avant même que le béton n'ait eu le temps de faire prise (technique dite du : « recépage à frais » !) avec le risque non négligeable de brasser les impuretés et d'enfourer celles-ci dans la tête des pieux.

C'est dans ce contexte que RECÉPIEUX a mis au point, en 1998, le concept et le terme du « PRÉ-RECÉPAGE », supprimant de ce fait la problématique de « la patate chaude ». Cette innovation de rupture a été perçue, dans un premier temps avec beaucoup de scepticisme par les entreprises concernées qui exigeaient une validation scientifique accompagnée de certifications d'organismes officiels sur la validité d'une telle technique, ainsi que la garantie qu'elle ne pouvait générer de désordres constructifs et que des boues ne pouvaient rester enfermées en sous-face des éclateurs.

Devant ces exigences quasi incontournables, RECÉPIEUX s'est rapproché de scientifiques de renommées internationales, spécialisés dans la mécanique du béton, tel que le Professeur Wyniecki (Polytech Grenoble, Écoles des Mines d'Alès) ainsi que les

Professeurs Viggiani (Polytechnique Naples) et Cervenka (Université du Colorado), avec lesquels des simulations numériques ont été réalisées pour démontrer que la fissure générée, horizontale, ne pouvait produire de désordres en sous face de l'altitude de recépage.

Ces démonstrations scientifiques, ne suffisant visiblement pas à lever le scepticisme général et les réticences à changer les habitudes de la profession, des tests grandeurs natures ont été réalisés par Monsieur TARY du CETE de Nancy, puis par celui de Lyon avec Monsieur Nacquin qui ont rendu tous deux des conclusions des plus élogieuses, qui restent à ce jour inégalées.



Mouvement vertical du vérin

FOCUS RECÉPIEUX

Après 24 ans d'existence, et 500 000 pieux pré-recépés sur les 5 continents, RECÉPIEUX demeure le seul procédé de recépage au monde à avoir su démontrer scientifiquement ses performances, et garantir l'intégrité des têtes de pieux. Le procédé consiste à positionner un kit dans le béton frais à l'altitude précise du recépage, d'une simplicité déconcertante, nécessite toutefois une méthodologie de mise en place rigoureuse selon une procédure qui doit être suivie à la lettre. La tête des pieux est ainsi prédécoupée dans le sol, avec une précision au centimètre près, sans chocs ni vibrations, avec une ergonomie maximum et un risque d'accident quasiment nul, la seule technique 100% écologique et totalement silencieuse. Il est le seul procédé au monde qui garantit l'intégrité des têtes de pieux, quel que soit son diamètre de 0.3m minimum à plus de 3m et jusqu'à 4m de hauteur.